

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 010-9663/21/BM

■ **Candidature à l'appel à projet "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre**
MET 21/17945/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projet s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de prolonger le réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome (Préfecture) vers la place du Quatre Septembre. Cette extension poursuit les objectifs de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun, de réduire la circulation automobile et de restructurer le réseau de bus en centre-ville.

En 2003, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a lancé une première phase de modernisation et d'extension du réseau de tramway marseillais avec la création des lignes Noailles-Les

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Caillols, Quatre Septembre-La Blancarde et Bougainville-Castellane. Toutefois, le tronçon rue de Rome/Préfecture – Quatre Septembre de ce projet n'a pas été réalisé.

L'opportunité de ce tronçon a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des TCSP. Un programme pour l'extension du réseau de tramway vers la place du Quatre Septembre a alors été élaboré figure dans l'agenda de la Mobilité de la Métropole approuvé en décembre 2016.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

La desserte vers l'Ouest, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec une optimisation du réseau de bus. Il permettra la desserte de certains des quartiers les plus densément peuplés du 6^{ème} et du 7^{ème} arrondissement de Marseille et facilitera l'accès à la colline. D'autre part l'extension du réseau de tramway contribuera à la valorisation de l'espace public d'un des axes les plus emblématiques de Marseille : Puget/Corderie/Corse.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de la Métropole.

Ce projet porte sur un linéaire supplémentaire de 2,1 km (rue de Rome/Préfecture - place du 4 septembre) et implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP. De nouvelles rames seront mises en service, dont le remisage et la maintenance seront assurées aux dépôts existants.

Le projet permettra d'atteindre des objectifs fixés par le PDU 2013-2023 et l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en matière de développement du réseau de TCSP. Le projet du PDU 2020-2030, arrêté le 19 décembre 2019, comprend également cette opération.

Le principe d'extension du réseau de tramway a été adopté par :

- délibération TRA007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et son affectation pour un montant de 1 800 000 d'euros Hors Taxes ;
- délibération TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant l'autorisation de programme n°181432TP pour un montant de 75 000 000 d'euros Hors Taxes ;
- délibération TRA 017-5107/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre ;

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite auprès de l'Etat une majoration du taux de subvention en raison de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones à faibles émissions mobilité. La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le dossier de candidature en conséquence avec l'ensemble des éléments et argumentaires requis justifiant l'obtention d'un bonus financier.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 75 000 000 euros HT.

A ce montant viennent se rajouter 8 085 000 euros HT pour les acquisitions de matériels roulants qui seront à la charge de l'exploitant (RTM).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

COUT GLOBAL	FINANCEUR	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX/BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT	TAUX/COUT GLOBAL
75 000 000 €	Etat GRENELLE 4 (TRAVAUX)	42 000 000€	25,00%	10 500 000 €	14,00%
	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	75 000 000€	40,00%	30 000 000 €	40,00%
	Métropole Aix-Marseille Provence (Autofinancement)	75 000 000€	46,00%	34 500 000 €	46,00%

TOTAL	75 000 000,00 €
-------	-----------------

Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant :

- 2021 – 2022 : Etudes,
- 2023 : Enquête publique - Début des travaux de déviation de réseaux,
- 2024 – 2027 : Travaux et mise en service.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et son affectation pour un montant de 1 800 000 d'euros Hors Taxes ;
- La délibération TRA 017-5107/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre ;
- La délibération TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole relative à l'affectation et la création de l'opération d'investissement ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 ;
- Que le projet permet de solliciter les bonus financiers proposés dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones à faibles émissions mobilité.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 pour le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la Place du Quatre Septembre.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père: 2018104200. Code opération.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget annexe transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C230 – Code gestionnaire 2METRT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021